

# **EMMÉNAGEMENT ET DÉMÉNAGEMENT**

## A) RÈGLES DEVANT ÊTRE SUIVIES PAR LES RÉSIDANTS :

#### a) Dépôt obligatoire

- i) Il est obligatoire de verser par chèque à l'intention du SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LE RIVE DROITE I le dépôt réglementaire de \$1000, remboursable sous condition avant de procéder à tout emménagement ou déménagement.
- ii) Ce dépôt doit être effectué au moment de la réservation auprès de l'administration.
- iii) Il est important de se renseigner auprès du gestionnaire pour obtenir toute autre information utile en composant le (438) 379-4248 ou par courriel : gestionrivedroite1@gmail.com

#### b) Autorisation du gestionnaire

i) Aucun emménagement ou déménagement ne pourra se faire sans l'autorisation de l'administration et le versement du dépôt réglementaire.

#### c) Obligation de donner un avis à l'administration

i) Pour procéder à un déménagement ou à un emménagement on devra donner un avis de quinze (15) jours avant lesdits déménagement ou emménagement.

#### d) Heures et lieux du déménagement ou de l'emménagement

i) Tout déménagement ou emménagement ne pourra se faire qu'au jour et aux heures suivants: du lundi au vendredi entre 8h et 17h. Le samedi, un supplément de 500 \$ sera exigible, non remboursable et payable à la signature du copropriétaire ou du locataire sur l'autorisation de l'administration.

- ii) Sur demande du résidant, les déménageurs devront contacter le concierge dès leur arrivée ainsi qu'à leur départ.
- iii) Ils devront utiliser exclusivement l'entrée du garage.
- iv) Ils effectueront leur travail de façon à ne pas nuire à la libre circulation des personnes et des véhicules.10-Sep-2020
- v) Leur travail se fera sous la surveillance constante d'un agent de sécurité assigné par l'administration moyennant les frais de \$200, non-remboursable, payables d'avance et qui couvre une durée de 4 heures. Chaque heure supplémentaire sera facturée au taux de 35 \$ l'heure..
- e) Transmission par le copropriétaire à l'acheteur de l'appartement de la déclaration de copropriété et du Règlement de l'Immeuble.

# <u>B) CONFORMITÉ DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS AVEC LA DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ :</u>

- a) La présente règlementation est conforme aux dispositions de la déclaration de copropriété et doit être interprétée en tenant compte desdites dispositions.
- b) Le résidant soussigné déclare avoir lu la présente règlementation, en avoir compris tous les tenants et aboutissants, et s'engage à les respecter.

DATE :	_	
SIGNATURE DU RÉSIDANT :		

#### **RIVE DROITE I**

### FICHE DE RÉSERVATION D'EMMÉNAGEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION

COPROPRIÉTAIRE		
Nom :		
Adresse:	<del></del>	
Téléphone :	<del></del>	
Locaux concernés :		
Date :	_	
Heures réservées :		
Responsable :		
Dépôt:	_	
Date de réception du dépôt règlementaire _		
DÉMÉNAGEURS		
Compagnie de transport :		
Responsable :		
No de téléphone de la cie :		
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
Concierge de service :		<u> </u>
Téléphone:		
Signature - pré-inspection des lieux :		
Signature - post-inspection des lieux :		
Agent de sécurité :		
Signé par :	le	20
Copropriétaire		